



Gratuité pour les commerciaux de l'entreprise

Par **Anto33**, le **25/04/2024** à **13:49**

Bonjour,

Je travaille dans un hôtel et une partie de mon salaire est basée sur le chiffre d'affaire, grâce au système des primes.

Le problème est que lorsque des employés ou les cadres de l'entreprise viennent à l'hôtel, ils ne font pas de notes de frais, tout leur est offert. chambres, repas, alcools, ...

Est ce légal, ou sont ils censés faire des notes de frais ?

Ces offerts ou gratuités n'entrent pas en compte sur les bilans comptables, et passent en perte. Ce qui fait que les primes ne viennent pas depuis plus d'un an, car "en déficit"...

Il y en a pour plus de 10 à 15k euros par mois...

Y a t'il quelqu'un à prévenir dans ce cas la?

Merci d'avance pour votre réponse